

2017 - SEPTEMBRE 2004

Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

La coopération culturelle au service du développement des territoires



Catherine Lalumière,
présidente du Relais Culture Europe

La MOT et le Relais Culture Europe ont souhaité établir un partenariat pour conduire une étude commune sur la place de la culture dans la coopération transfrontalière.

Le Relais Culture Europe, pôle de ressources national sur la culture et l'Europe, s'intéresse depuis plusieurs années à la politique régionale européenne en informant de sa mise en œuvre dans le secteur de la culture. Considérée comme un facteur de cohésion et de solidarité, la culture fait en effet partie intégrante de la politique régionale européenne.

La coopération transfrontalière, pour sa part, a ses racines fortement inscrites dans la coopération culturelle. Nous en avons la confirmation avec les résultats de l'étude conduite. Les opérateurs culturels s'engagent fortement dans des coopérations transfrontalières. Elles concernent tous les secteurs du champ culturel : du spectacle vivant au patrimoine en passant par les arts visuels. Des musées, des centres culturels, des associations coopèrent avec leurs voisins par le biais de coproductions ou de codiffusions. La mobilité des œuvres et des artistes de part et d'autre des frontières favorise le rapprochement des habitants et leur adhésion à une vision transfrontalière commune. En outre, la réalisation de projets culturels en commun a souvent des effets bénéfiques sur l'activité économique et sur l'emploi dans les régions concernées. En définitive, les projets culturels transfrontaliers participent à l'articulation des territoires nationaux et plus largement à la construction européenne. Je m'en réjouis personnellement et vous invite à continuer de promouvoir ensemble le développement de ces coopérations.

Assemblée générale à Genève

Pour la première fois depuis sa création, la MOT a réuni son assemblée générale annuelle au-delà des frontières françaises. A l'invitation de la république et canton de Genève, les membres du réseau se sont retrouvés les 16 et 17 juin pour échanger sur leurs projets et leurs préoccupations.

A l'instar de l'édition 2003, les instances de l'association ont été précédées, la veille, d'un apéritif débat. Ce fut l'occasion pour les participants, venus de toutes les frontières, de présenter l'état d'avancement de leurs projets, d'exprimer leurs besoins et attentes par rapport aux offres de la Mission autour de trois entrées :

- les agglomérations transfrontalières qui s'organisent (la métropole lilloise et l'espace franco-valdo-génois),
- l'environnement en transfrontalier avec l'initiative prise par la Riviera franco-italienne pour le traitement des déchets ménagers,
- comment associer les citoyens aux démarches transfrontalières avec les expériences de l'association du pôle européen de développement (L/B/F), l'établissement public territorial du bassin de la Garonne et le Rectangle d'Or.

Pour une coopération transfrontalière de proximité

Le 17 juin, les membres de l'assemblée générale, présidée par Pierre Mauroy et à laquelle

assistaient des élus français et des pays voisins tels que Carlo Lamprecht, vice-président du canton de Genève ou Alex Fox, conseiller du Kent County Council, ont voté une résolution présentant les réflexions de la MOT pour la future programmation de la politique régionale communautaire (période 2007-2013). Ce texte vise à faire reconnaître la coopération transfrontalière de proximité comme un axe priori-



taire à part entière sur l'ensemble des frontières de l'Union élargie, en articulation avec les autres échelles de coopération. Il préconise également que l'échelon local soit l'échelon pertinent pour les prises de décision en matière de coopération transfrontalière, en lien avec les autres niveaux de collectivités territoriales. ■

SOMMAIRE

Dossier : La coopération culturelle transfrontalière	p. 2-3
L'actualité : Le district européen - Coopération transmanche autour du lien fixe - Les prochains séminaires organisés par la MOT	p. 4

La coopération culturelle transfrontalière

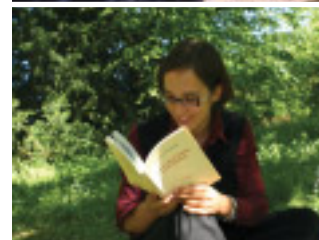
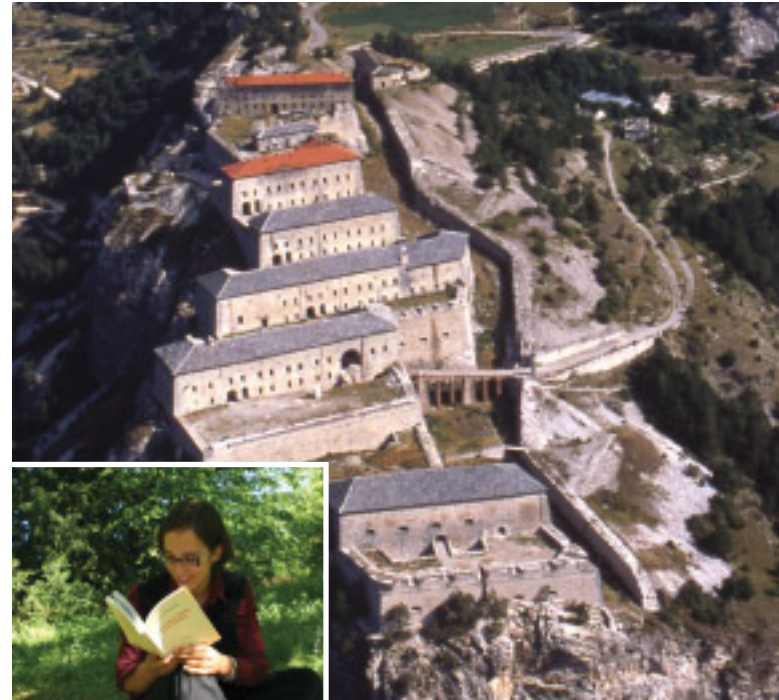
La coopération culturelle existe depuis toujours en Europe ; mise à mal par deux guerres consécutives et délaissée par les gouvernements européens pendant des décennies, elle semble aujourd'hui encouragée par une certaine volonté politique, à nouveau consciente du défi du nécessaire rapprochement des Européens. Peu après l'élargissement de l'Europe à 25, la coopération culturelle transfrontalière peut-elle apporter une contribution efficace pour faire tomber les dernières frontières en Europe ?

A l'heure d'une Union européenne élargie, les espaces frontaliers sont un enjeu majeur du renforcement de l'intégration européenne. Pour forger la cohésion européenne, la constitution de l'Europe communautaire nécessite, à côté de gestes politiques fondateurs, une participation active des citoyens et des acteurs sociaux, ainsi qu'un échange d'idées et de cultures. La coopération culturelle,

restreint qui entend par culture l'activité artistique) ont vu le jour sur les territoires frontaliers de la France grâce aux subventions FEDER du volet A du programme. En moyenne, la coopération culturelle représente par espace plus de 15 % en termes de budget et en termes de nombre de projets. En général, un sixième de l'enveloppe globale par espace est consacré à l'activité culturelle. Deux espaces (France-Wallonie-Flandre et France-Angleterre) sont particulièrement engagés dans la coopération culturelle, ce qui s'explique en partie par l'événement « Lille, capitale européenne de la culture 2004 » (voir l'encadré). Ces espaces consacrent actuellement plus d'un quart de leur budget à l'activité culturelle. Quant aux différents domaines culturels touchés, il existe un déséquilibre assez marqué entre les projets de spectacle vivant et de patrimoine, largement en tête et les projets du livre/lecture et des arts visuels, peu représentés.

Quand la culture rime avec échange...

L'activité culturelle se prête particulièrement à la coopération transfrontalière. L'art se veut universel et l'activité culturelle va de pair avec l'échange entre spectateur et acteur mais aussi entre opérateur et collectivité territoriale. Pourtant la coopération culturelle connaît de véritables difficultés dans sa réalisation : les problèmes financiers et de gestion des dossiers de subventions ont dépassé les barrières linguistiques qui font, selon les porteurs de projets, de moins en moins d'obstacles. Les espaces, en présence de deux voire trois langues, favorisent des projets non verbaux, tels que le patrimoine et la musique tandis que plusieurs projets du livre fleurissent dans l'espace franco-suisse. Le problème essentiel dans la



Projet : « Par-dessus le mur, l'écriture » (France/Suisse).

coopération culturelle est la complexité des dossiers Interreg et le versement tardif des subventions. Cela pose de véritables difficultés aux petites structures qui n'ont ni le temps de satisfaire les exigences communautaires ni les moyens d'attendre les fonds. L'effet d'institutionnalisation de la culture en termes de coopération transfrontalière devient de plus en plus marquant.

La coopération dans les faits

C'est la raison pour laquelle l'espace Centre Sud Rhin Supérieur a instauré un programme-pilote, dénommé « People to People » qui facilite la gestion administrative des activités transfrontalières et encourage la naissance de mini-projets, conçus « par et pour » les habitants de l'espace. Les subventions octroyées, jusqu'à 10 000 euros, ont déjà permis de financer plus de 90 projets en deux ans d'existence. Deux mini-projets de ce programme, TraZuli et Popcentre, illustrent bien à quel point l'habitant de l'espace peut devenir acteur de la coopération transfrontalière. Tandis que Popcentre a encouragé plusieurs jeunes musiciens de part et d'autre de la frontière à composer et à présenter des chansons sur l'amitié franco-allemande, le projet TraZuli a initié plus de mille enfants de l'espace à la mise en place d'une exposition, d'un spectacle vivant et d'un recueil de poésie bilingue sur le thème de « J'ai rêvé ». Compte tenu du succès de ce programme pilote, il sera reconduit pour une durée de deux ans sous la dénomination « Les Rencontres du Rhin Supérieur II ». Cependant, cette coopération « proche de l'habitant » n'existe pas partout. En général, les espaces Interreg subventionnent davantage des projets de plus grande ampleur, tels que Sentinelles des Alpes (Alcotra) ou bien les Maisons Folie

(France-Wallonie-Flandres) dont les budgets s'élevaient à plusieurs centaines de milliers d'euros, voire à des millions d'euros. C'est notamment le domaine du patrimoine qui absorbe une grande partie des enveloppes.

La culture et le territoire...

L'activité culturelle ne se prête pas seulement à l'échange et à la coopération, elle contribue au façonnement des territoires à dimension transfrontalière. Cet impact territorial de la coopération culturelle n'est pas à négliger. L'activité culturelle est un élément du développement transfrontalier important qui amène à l'intérieur de la région les citoyens à se connaître, à visiter et à consommer. Les projets – et pas seulement ceux du patrimoine ! – contribuent à la valorisation du territoire et au développement du tourisme. L'impact apparaît également du côté des créateurs et des opérateurs culturels : des projets tels qu'Espacio Infoculture (professionnalisation du secteur culturel entre la France et l'Espagne) et le magazine télévisé transfrontalier « Mosaik » encouragent la mobilité des artistes et l'échange des ressources matérielles et intellectuelles des structures partenaires.

Quel avenir ?

L'activité culturelle incite à l'échange et à la coopération et contribue petit à petit à briser les dernières frontières européennes dans les têtes et sur le terrain. Tant que la diversité culturelle ne sera pas accompagnée d'une véritable connaissance de l'autre, l'Europe demeurera une simple juxtaposition d'individus qui habitent un espace en commun sans savoir ce qui les anime les uns les autres. Voilà l'enjeu et les perspectives de la coopération culturelle en Europe. ■

Points de vue



Pascal Dolega, Drac Nord-Pas-de-Calais

En ce qui concerne le programme Interreg, la Drac est chargée d'émettre un avis sur les projets culturels instruits en préfecture de région. Elle accompagne les porteurs de projets et les initiatives des acteurs culturels régionaux dans ce domaine. La culture est un domaine qui se prête bien à la coopération même si des problèmes juridiques importants font obstacle à la facilitation de cette coopération. La coopération culturelle souvent ponctuelle à l'origine (échange de spectacles...) entraîne la mise en place de projets de coopération à plus long terme. Lille 2004 avec le projet de fédération des Maisons Folies en est l'illustration. La coopération culturelle contribue au façonnement de nouveaux territoires d'action au sein de l'Europe parce qu'elle permet de dépasser nos structurations administratives nationales et forge ainsi progressivement un sentiment d'appartenance et d'identité européenne.



Thibault Willemin, vice-président du conseil régional Lorraine

« La coopération transfrontalière est un élément important du développement du territoire. La Lorraine y participe en tant que région associée à l'événement Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture, 2007. La Grande Région est une entité qui n'existe ni dans les têtes ni sur le territoire en terme d'une culture commune. La coopération culturelle,

amplifiée par cette année d'envergure, nous permettra de renforcer l'identité territoriale et de créer un sentiment d'appartenance. Elle amène les gens à l'intérieur de la région à se connaître, à constater les différences et les similitudes. Les bénéfices de la coopération transfrontalière sont plus importants que les difficultés linguistiques ou administratives : autour des projets culturels se développent davantage des phénomènes économiques ou touristiques. »



Marion Ciréfica, chef de projet au sein de l'entreprise culturelle Arthis (Saint-Claude, Jura)

« Les territoires ont mis en évidence des pratiques culturelles organisées autour d'une volonté de "vivre ensemble". Mais comment faire pour que les frontières qu'ils génèrent deviennent à l'avenir ouverte à la diversité du monde ? La contribution d'Interreg III au programme "Par-dessus le mur, l'écriture" (accueil d'auteurs en résidence, pérégrinations littéraires, espace d'écritures multimédia) a permis la mise en place d'une coopération de projet sur quatre années le long de l'arc jurassien, de Genève à Bâle, à travers quatre cantons suisses, deux régions françaises (Franche-Comté et Rhône-Alpes) et trois départements. Nous apprécions la liberté d'entreprendre à l'échelle européenne qu'offre le programme Interreg dans la mesure où il n'est pas limité par des politiques territoriales trop rigides. Le problème essentiel reste l'application progressive des rigueurs administratives européennes en particulier l'exigence de la production des factures avant le versement des subventions, très contraignante pour les petites structures artistiques comme la nôtre. »



Projet « Teatru di u fruntiere » (France/Italie lies).

domaine favori de la participation des habitants, est devenue un véritable vecteur de la cohésion sociale, du rapprochement des habitants, de l'échange des idées et de la valorisation du territoire transfrontalier. Cependant, il y a des limites : le domaine culturel est un secteur particulièrement instable, menacé par toutes sortes de restrictions et l'incertitude de l'intermittence partout en Europe ! Ce dossier tente de résumer l'impact des projets culturels sur l'identité territoriale transfrontalière.

La part de la coopération culturelle

Depuis 2002, début du programme Interreg III, plus de 160 projets culturels transfrontaliers (au sens

Les capitales européennes de la culture à dimension transfrontalière

Le concept de capitale européenne de la culture apparaît en 1985 lorsque **Mélina Mercouri, alors ministre grecque de la culture, lance ce projet pour favoriser les relations entre les peuples des Etats membres. Depuis, ce concept a connu beaucoup d'évolutions, en passant d'un simple festival à un événement d'envergure avec des objectifs territoriaux sous-jacents. Depuis Lille 2004, qui a associé l'agglomération lilloise, la région Nord-Pas-de-Calais et deux régions frontalières en Belgique à la mise en œuvre de cet événement, la coopération transfrontalière est considérée comme une plus-value. Lille 2004, c'est un bouillonnement culturel de plus de 2 150 événements, éparpillés**



sur un ensemble de 165 communes de part et d'autre de la frontière : une première depuis la création de ce concept ! A son tour, Luxembourg sera capitale européenne de la culture en 2007. Cette fois, la grande région sera associée à l'événement : cinq régions, quatre pays, trois langues différentes et 11,2 millions d'habitants, voilà le défi de Luxembourg 2007 ! Un thème est attribué à chaque région : le grand-duché du Luxembourg - les migrations, la Sarre - Culture et patrimoine industriel, la Rhénanie-Palatinat - les grandes personnalités européennes, la Lorraine - culture et mémoire, la Région wallonne et germanophone de Belgique - expression de la modernité.

Le district européen

Le travail engagé par la MOT depuis l'assemblée générale 2003, porté par Pierre Mauroy au Sénat et relayé par le réseau des parlementaires frontaliers, permet, depuis la publication de la loi Liberté et responsabilités locales du 13 août 2004, de doter les acteurs du transfrontalier d'un nouvel outil de coopération transfrontalière, le district européen.

Il constitue un outil de coopération particulièrement souple dans sa composition comme dans son mode de fonctionnement, ouvert à un large panel de collectivités et d'acteurs publics. Il peut être utilisé pour per-

mettre à ses membres d'investir en commun sur des projets ponctuels, de gérer des services et équipements publics ou de mettre en place de nouvelles formes de gouvernance transfrontalière (projets de territoire) en matière de politique de développement économique, d'urbanisme, de transports, d'environnement, etc.

Le district européen est donc pour toutes les frontières françaises un outil de coopération essentiel, pérenne, polyvalent et accessible aux partenaires des pays voisins s'ils le souhaitent.

Il s'appuie sur le régime juridique des syndicats mixtes « ouverts » et peut

être créé ex nihilo ou par transformation d'un syndicat mixte existant.

A l'échelle communautaire, la Commission européenne a publié en juillet la première version d'un futur règlement européen, applicable dès janvier 2007. Il prévoit la possibilité pour les collectivités, les organismes publics locaux et les Etats membres de créer des organismes dotés de la personnalité juridique, dénommés groupements européens de coopération transfrontalière (GECT). ■

(Cf. www.espaces-transfrontaliers.org, rubrique « Actualité juridique »)

Coopération transmanche autour du lien fixe

Le Syndicat mixte de la Côte d'Opale, le Fond de développement du littoral et Eurotunnel ont confié à la MOT, en septembre 2003, une étude stratégique sur la meilleure manière de relancer la coopération transfrontalière de proximité autour du lien fixe transmanche. Menée dans le cadre du 100^e anniversaire de l'Entente cordiale entre les deux pays et du 10^e anniversaire de la mise en service du tunnel, l'étude visait à engager une réflexion sur la frontière maritime franco-britannique et le développement des relations entre le Comté de Kent et la région Nord-Pas-de-Calais avec une focalisation sur les zones littorales. Quels sont les enjeux de développement au regard des liens géographiques, économiques et politiques des deux territoires ? Comment exploiter les potentialités offertes par la présence du tunnel sous la Manche ? Sur quels projets ?

L'analyse des territoires et des liens qui les unissent a permis d'aboutir



tir à un diagnostic transfrontalier complet et inédit et à des propositions concrètes en faveur d'une coopération transfrontalière équilibrée. Après avoir identifié notamment les leviers d'actions nécessaires, trois scénarios prospectifs ont été esquissés. Le premier, au fil de l'eau, envisage une coopération qui peinerait à décoller, le deuxième explore l'approfondissement de l'existant avec de nouveaux axes de coopération et le renforcement de l'ingénierie dans la conduite de projet ; le troisième, enfin, déve-

loppe la voie du « commuting », celle d'un développement des migrations domicile-travail entre les deux régions.

Les résultats de l'étude, qui ont été restitués lors du dernier comité de pilotage le 9 juin 2004 à Folkestone, ont été très appréciés. Reste maintenant aux acteurs du terrain à les exploiter afin de renforcer la coopération transmanche de proximité et d'enclencher un véritable projet commun et partagé de développement régional transfrontalier. ■

FORMATION

Les prochains séminaires organisés par la MOT

Trois séminaires sont programmés pour la fin de l'année 2004 :

● **4 et 5 novembre 2004 à Chamonix :**

– Journée d'information et d'échanges sur l'évolution du cadre juridique national et communautaire de la coopération transfrontalière à l'invitation de l'Espace Mont Blanc.

● **9 et 10 décembre 2004 à Paris :**

– Séminaire sur le thème des solidarités politiques,

économiques et financières à développer pour réaliser les projets transfrontaliers.

● Séminaire sur la coopération culturelle, organisé conjointement avec le Relais Culture Europe, qui se tiendra dans la région Lorraine (date à venir).

Pour plus de précisions, consultez prochainement la page « Actualités » du site web de la MOT : www.espaces-transfrontaliers.org.

